

Jeu rallye-photo dans le cadre de l'exposition « Brest en boutiques » 2026

Article 1 – objet et durée du jeu

Le service archives de la ville de Brest et Brest métropole prévoit du 2 octobre au 15 novembre 2026 une exposition temporaire intitulée « Brest en boutiques ». Cette exposition va se tenir dans les vitrines des commerçants du centre ville de Brest, accessible gratuitement pour tous, en continu.

Dans le cadre de cette exposition temporaire, la ville de Brest organise, sous la forme d'un questionnaire, un jeu rallye-photo, gratuit et ouvert à tous. Ce jeu est ouvert à la date d'installation de l'exposition le 2 octobre 2026. Il sera clôturé le dimanche 15 novembre 2026 à 18h00.

Le but de ce jeu est d'encourager les participants à se rendre dans les vitrines des commerçants du centre-ville pour y découvrir une partie de l'histoire de ce centre à partir des commerces qui s'y sont installés. 10 questions sont posées et les indices présents dans les vitrines permettront d'y répondre.

Article 2 – modalités de participation

Les visiteurs qui souhaitent participer à ce jeu rallye-photo doivent inscrire leurs réponses directement sur le questionnaire. Ce dépliant jeu est à retirer dans les commerces eux-mêmes en version papier. Il peut également être téléchargé en version numérique sur Brest.fr sur le site des archives. Ce document porte lisiblement le nom, le prénom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du participant. Une fois rempli, le questionnaire doit être envoyé par mail à archives@brest-metropole.fr ou déposé directement auprès des 10 commerçants faisant l'objet d'une des questions du jeu. Ces modalités sont précisées sur le questionnaire du jeu lui-même. Pour être pris en compte, le dépliant doit proposer les 10 réponses. Le bulletin doit être envoyé avant le dimanche 15 novembre 2026 à 18h00.

Article 3 – désignation du gagnants

Après étude des bulletins complétés, les bulletins des participants ayant correctement répondu aux 10 questions seront placés dans une urne. Les gagnants seront désignés par tirage au sort le 19 novembre 2026 à 9 heures.

Article 4 - description des lots

Vingt prix seront distribués aux participants tirés au sort. Ils consistent en bons d'achats dans les commerces des Vitrines de Brest d'une valeur de 50 euros chacun. Le montant total de la dotation du jeu est de 1000 euros en bons d'achat.

Chaque lot ci-dessus comportera également le cadeau suivant :

- Un lot de 10 cartes postales de commerces anciens.

Article 5 – exclusion

Sont exclus du jeu rallye les personnels du service archives de la ville de Brest, ainsi que les membres de leurs familles. Sont également exclus toutes les personnes ayant travaillé à la réalisation de cette exposition temporaire. Les organisateurs pourront annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s) en cas de constatation d'un comportement frauduleux ou de violation des dispositions du présent règlement.

Article 6 – responsabilité de l'organisateur

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. L'organisateur précise qu'en aucun cas, les participants ne sont amenés à se mettre en danger pour les réponses : les détails sont visibles dans les vitrines des commerçants. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'un préjudice d'aucune nature (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation au jeu. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables si, pour un raison indépendante de leur volonté (fraude...) et/ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, etc...) ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Les organisateurs se réservent la possibilité de suspendre le jeu s'ils estiment qu'ils ne sont plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants.

Article 7 – dépôt du règlement

Le règlement complet du présent jeu-concours est déposé chez SELARL ACTIAJURIS, Huissiers de Justice associés, 5 rue Colbert, CS 61918 29219 BREST CEDEX 1. Il sera affiché en ligne sur Brest.fr sur l'évènement de l'exposition temporaire. Il sera adressé gratuitement par courrier ou par email à toute personne en faisant la demande auprès du service archives de la Ville de Brest.

Article 8 : Litige

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par les organisateurs.

Article 9 : Loi Informatique et Liberté

Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données personnelles, et notamment à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès des organisateurs.